

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-4526

présenté par
Mme Delpech, M. Poulliat, Mme Brugnera, M. Alauzet, M. Ardouin, M. Ledoux, M. Zulesi,
Mme Dupont, Mme Boyer, M. Fait, Mme Cristol, M. Haury, Mme Lemoine, M. Guillemard,
M. Bordat, Mme Caroît, Mme Panonacle, Mme Melchior, Mme Lakrafi, M. Terlier,
M. Gouffier Valente, Mme Riotton, Mme Calvez, Mme Métayer, Mme Clapot, M. Giraud,
Mme Tanzilli, Mme Chandler, Mme Rilhac, Mme Dordain, Mme Klinkert, M. Olive,
Mme Guichard, Mme Berete, Mme Colboc et Mme Le Grip

ARTICLE 38

ÉTAT G

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Après l’alinéa 1503, insérer l’alinéa suivant :

« Taux d’appels traités par la permanence téléphonique ayant abouti à une orientation vers une structure d’accompagnement »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter un sous-indicateur qualitatif à l'objectif 1 du programme 137, le seul taux d'appels quantitativement traités n'étant pas suffisant pour apprécier la qualité du service rendu qui est pourtant le but poursuivi par cet objectif.